

**PIECES ANNEXEES  
A FOURNIR POUR UN DIVORCE  
PAR CONSENTEMENT MUTUEL SANS JUGE**

- Carte d'identité de Madame
- Carte d'identité de Monsieur
- Copie du livret de famille
- Copie intégrale datant de moins de 3 mois des actes suivants :
  - Acte de mariage
  - Acte de naissance de Madame
  - Acte de naissance de Monsieur
  - Acte de naissance des enfants
- Formulaire d'information adressée à l'enfant mineur en application des dispositions de l'article 388-1 du Code Civil complété par chacun d'eux.
- Relevé CAF
- Photocopies des cartes grises des véhicules.
- Dernier Avis d'impôt sur le revenu
- 3 derniers Bulletins de salaire et celui du mois de Décembre
- Déclaration sur l'honneur de conformément aux dispositions de l'article 272 du Code civil.